

Relevé des

Séance plénière du 2/05/2023



sommaire

| Propos introductif du Président | 3 |
|---|----|
| | |
| Autres déclarations | 5 |
| | |
| Présentation du rapport "L'orientation : un | |
| parcours complexe pour des jeunes en quête | |
| d'informations" | |
| Vote et Déclarations | 7 |
| | |
| Vœu sur les conditions de la fermeture | |
| temporaire de la ligne SNCF Nevers-Dijon | |
| Vote et Déclarations | 13 |



propos introductif **du président**

es chers collègues,

J'ai le plaisir de vous accueillir pour notre plénière de printemps.

La séance prévue le 28 mars dernier a dû être reportée. Nous avons positionné cette séance le plus tôt possible afin de pouvoir adopter le travail fourni par la commission Formation-Recherche sur la saisine de la Présidente. Cette dernière ne sera pas présente ce jour.

Je salue Océane Charret-Godard, vice-présidente en charge des Lycées, de l'Offre de formation, de l'Apprentissage et de l'Orientation, Sarah Persil, vice-présidente en charge de la Jeunesse, la Vie associative, la Citoyenneté et la Démocratie participative et Frédéric Poncet, conseiller régional délégué en charge de l'Orientation et de Pôle emploi qui participeront à cette séance plénière.

Je salue également la déléguée régionale de La Poste, Blandine Alglave qui interviendra ce matin, accompagnée de Walter Boblin.

Catherine Lignier, directrice adjointe à la direction de l'Orientation et des Parcours est présente pour les services.

Je salue également la présence de plusieurs personnalités auditionnées dans le cadre du travail sur la saisine. Il s'agit de :

- Élodie Alimondo, directrice de l'École de la 2º Chance de Côte-d'Or,
- Jacques Charlot, directeur général de la CCIR Bourgogne-Franche-Comté,
- -Claudine Ferrier, chargée de mission école-entreprise au sein de la DRAFPIC (Délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue),
- -Sandrine Fuet, directrice territoriale de l'Onisep Bourgogne-Franche-Comté,
- Romain Hassold, président du Bureau des associations franc-comtoises (BAF), Fédération des étudiants francs-comtois,
- -Marie-Josèphe Durnet-Archeray, présidente du Codev de Dijon Métropole nous honore également de sa présence.

Je salue également Philippe Jandreau, Claudine Villain, Aline Bisson et Didier Roux, bienvenue à vous. Vous allez nous rejoindre, au titre de la CFDT, dès que le Préfet de région aura signé l'arrêté de désignation.

Trois points sont à l'ordre du jour auquel s'est ajouté un vœu sur les conditions de fermeture de la ligne Nevers-Dijon.

•Tout d'abord la saisine de Madame la Présidente par courrier en date du 20 juin dernier. Le rapport qui va vous être présenté s'intitule "L'orientation : un parcours complexe pour des jeunes en quête d'informations". Il a été préparé par la commission Formation-Recherche présidée par Françoise Frèrebeau. Un travail conséquent a été réalisé pour tenir les délais attendus, à savoir une restitution au printemps 2023, et nous y sommes. Les rapporteurs sont Françoise Bévalot et Michel Burdin. Je remercie la présidente de la commission, les deux rapporteurs, ainsi que les membres de la commission, sans oublier Muriel Fresquet, notre chargée d'études, pour leur investissement conséquent dans les travaux permettant aujourd'hui ce rendu. Je remercie également les personnes auditionnées, dont plusieurs sont présentes ce jour. Une présentation devant l'assemblée du Conseil régional est prévue le 29 ou le 30 juin.

- Le second temps portera sur le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL). Le CESER a été associé en amont à la préparation de ce schéma à travers les comités de pilotage, suivis par Philippe Bouquet et Nicole Guyot. Par courrier en date du 7 avril la Présidente du Conseil régional sollicite le CESER pour un avis sur le SRDTL avec un retour attendu avant le 7 mai. La commission Économie-Emploi a préparé une contribution. Le CESER produira son avis, selon le format habituel, pour la plénière de juin.
- Le troisième temps de notre séance sera l'intervention de Blandine Alglave, déléguée régionale de La Poste. Nous avons rencontré, Jean-François Dugourd et moi, Blandine Alglave fin 2022. L'intérêt d'une présentation en séance plénière du CESER des dispositifs mis en place par La Poste nous est apparu clairement. Trois axes sont identifiés, avec le visage de La Poste aujourd'hui, l'accompagnement des 4 transitions sociétales ainsi que la question de la mobilité, en lien pour cette dernière, avec nos travaux partagés avec le CESE sur les zones peu denses. Je ne doute pas que les échanges avec la salle seront riches.

Nous voici, en ce début du mois de mai, déjà bien avancés dans cette dernière année de notre mandat. Vous le savez, j'entends que cette année soit une année de travail, utile et productive, au service des citoyens de notre région. Notre calendrier reste dense avec des commissions réunies, des travaux dans les commissions, une démarche hors les murs intense, tant pour les commissions que pour le Bureau.

Le séminaire des 15 et 16 juin prochains à Nuits-Saint-Georges constitue une étape importante qui approche. Si ce n'est pas déjà fait, je vous invite à vous y inscrire mais aussi à alerter vos organismes désignataires sur la matinée du 16 juin qui leur sera consacrée. Le Préfet de région et la SGAR ont identifié cette séquence comme importante dans le cadre du renouvellement de l'assemblée.

Je vous remercie,

Place aux déclarations préalables s'il y en a, puis à nos travaux.

Dominique ROY

Président du CESER Bourgogne-Franche-Comté

Déclarations préalables

Élise Moreau, au nom de plusieurs organismes du 3º collège

Dans le contexte de la réforme des retraites menée par le gouvernement et adoptée récemment, plusieurs organismes issus du 3º collège souhaitent porter la déclaration dont je m'apprête à vous faire part.

Les organismes porteurs de cette déclaration sont les suivants : la Fédération des entreprises d'insertion, l'Union régionale des associations intermédiaires, Chantiers-Écoles, la Fédération des associations générales étudiantes, l'Union régionale des associations familiales, la Mutualité française, le Comité régional des associations de jeunesse et d'Éducation Populaire, France Nature Environnement BFC, la Ligue de Protection des Oiseaux, le G7 Patrimoine, la Ligue de l'enseignement, le Comité régional olympique et sportif, les associations du secteur solidarité.

Les associations ne sont ni des partis politiques, ni des syndicats, elles n'en restent pas moins au cœur de la vie des citoyens. C'est bien dans cet état d'esprit que se tient cette déclaration.

La réforme des retraites, et notamment le report de l'âge de départ, auront probablement des conséquences sur le monde associatif, en particulier sur les capacités de l'engagement bénévole des seniors. Les jeunes retraités constituant un socle important du bénévolat associatif, leur entrée en sera repoussée d'autant d'années, et probablement dans des conditions de santé plus fragiles. Une étude récente de la CARSAT des Hauts-de-France met en évidence que pour 35% des engagés seniors interrogés, c'est bien le passage à la retraite qui a déclenché cet engagement. Une autre étude de l'INJEP, présentant les chiffres clés de la vie associative 2023, met en évidence la baisse du bénévolat associatif, accélérée par la crise Covid. Cette tendance concerne toutes les générations, mais surtout les plus âgées. Ainsi, cette déclaration alerte sur cette réforme qui risque d'amenuiser encore davantage les forces vives que représente le bénévolat.

Il est essentiel que le monde associatif reste un vecteur de lien social, un animateur des solidarités et un acteur du vivre-ensemble. Il stimule le tissu local de nombreuses collectivités, particulièrement dans les territoires ruraux, il complète l'action publique et, parfois même, il en pallie les carences. Sans les femmes et les hommes qui le composent, le monde associatif risque de péricliter. C'est toute la société qui en pâtira.

La forte mobilisation depuis de nombreuses semaines dans le pays, en réaction à la réforme des retraites, s'inscrit plus largement dans une conjoncture économique, sociale et environnementale dégradée. Elle révèle une profonde inquiétude des citoyens sur l'avenir.

Il apparaît primordial que les temps de l'engagement puissent être pensés dans un contexte sociétal plus large, que les questionnements de la jeunesse soient pris en considération, que la conception moderne du travail et de l'économie s'inscrive pleinement dans un contexte de raréfaction des ressources. À ces fins, il est impératif que le monde associatif puisse être écouté lors des prises de décision ayant des conséquences fortes sur la vie même de l'ensemble des citoyens.

Enfin, il est indispensable d'instaurer un échange plus apaisé entre les citoyens, les corps intermédiaires et les élus, de renouer un réel dialogue démocratique, de retrouver une cohésion sociale afin de co-construire une société plus juste dans l'intérêt général.

Patrick Viverge, au nom du secteur de la solidarité

Monsieur le président, mes chers collègues,

L'actualité, le hasard ont fait que j'ai vécu une aventure à la fois banale et éclairante en venant vous retrouver aujourd'hui.

Partant de chez moi en véhicule personnel, j'écoutais la radio qui me vantait les prouesses de la science pour améliorer nos conditions de vie, aussi bien dans l'infiniment petit, les nanotechnologies ou nanosciences avec leurs nombreuses applications notamment dans le domaine médical ou génétique ou dans l'infiniment grand, avec par exemple les sondes Voyager 1 et 2 lancées en 1977 dont les données collectées sur le milieu, sur son environnement sont encore aujourd'hui extrêmement précieuses... J'en aurais facilement oublié tous les progrès que l'on a fait dans le domaine de l'armement pour occire nos contemporains avec méthode et efficacité. Plus de 1 000 morts par jour en ce moment en Ukraine!

C'est à ce moment que je me suis arrêté pour emmener un autostoppeur qui, à ma surprise, ne m'était pas inconnu. En effet dans le cadre de mes activités j'ai participé à un couloir humanitaire organisé par le Secours catholique qui a permis de faire venir une famille de Syrie en France. Un couloir humanitaire permet de sécuriser le voyage des réfugiés du départ de leur pays jusqu'à leur arrivée en France puis une association les prend en charge pour leur permettre de vivre, de se loger jusqu'à l'obtention des papiers nécessaires pour rester en France et y travailler. Mon passager me témoignait toute sa gratitude malgré les nombreuses difficultés rencontrées. Difficultés pécuniaires, d'adaptation, d'apprentissage de la langue et des coutumes mais aussi des souffrances vécues du fait de l'exil. Quand on est en difficulté, on pense souvent à ceux qui vivent des situations pires afin d'adoucir nos maux. Cela m'a amené

à penser à toutes ces femmes afghanes sans identité, sans travail qui étaient universitaires, médecins, architectes, aides-soignantes et qui voient leurs filles n'ayant aucun accès à l'école, au collège, à l'université, aucun avenir autre que celui d'être l'esclave d'un mari imposé. Il y a des associations qui font un travail formidable pour faire venir ces femmes et ces hommes dans notre pays. J'ai participé à cela. Je me souviens d'un psychiatre venant de Mauritanie qui était brancardier à l'hôpital psychiatrique de Saint-Ylie à Dole. Une dentiste docteur en neurosciences réfugiée de Syrie qui donnait des cours de danse orientale et de cuisine pour faire vivre sa famille... et bien d'autres. Je sais aussi qu'il y a des chefs d'établissements scolaires, de CFA, d'université qui permettent à des jeunes d'accéder à l'enseignement malgré parfois une OQTF, pas au nom d'un mouvement politique ou religieux, mais qui font de leurs actes une question d'humanité.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je voulais simplement mettre en exergue notre capacité fantastique à mettre notre matière grise au service de la science et être aussi démuni lorsqu'il s'agit d'accueillir l'Autre. La formation est une compétence de la Région. Je sais toute la difficulté qu'a pu représenter la libre circulation en Europe des blouses blanches, mais nous sommes la société civile organisée donc des porte-voix afin d'éveiller les consciences et de permettre à ces personnes, dont nous avons besoin, de trouver un travail en fonction de leurs compétences. L'immigration est une chance pour nous, c'est notre histoire... Nous sommes tous nés quelque part, nous venons tous d'ailleurs.

Saisine

L'orientation : un parcours complexe pour des jeunes en quête d'informations

VOTE: Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

Introduction de **Françoise Frèrebeau**, présidente de la commission Formation-Recherche

Mesdames les vice-présidentes, Monsieur le conseiller régional,

La Présidente de Région nous a saisi le 20 juin 2022 sur le sujet de l'accès à l'information dans le parcours d'orientation des jeunes de 15 à 25 ans.

Information et orientation : 2 termes, 2 thèmes qui se sont souvent enchevêtrés dans notre réflexion, qui interagissent ensemble, l'un dépendant de l'autre et vice versa.

Par ailleurs, ces 2 termes font appel à 2 objectifs différents qui conjuguent éducation et formation professionnelle :

-une dimension émancipatrice permettant à chaque jeune d'accéder aux savoirs dans leur globalité, à la culture dans sa diversité, à la citoyenneté pour devenir un adulte libre et responsable...

- une dimension plus adéquationniste, tournée vers l'acquisition d'une qualification professionnelle et d'une certification, l'insertion durable dans l'emploi, la possibilité de se reconvertir...

L'un n'empêche pas l'autre, mais ces deux dimensions sont trop souvent opposées.

Ce sujet est une compétence récente de la Région qui met en place différents outils et des actions. Cela peut expliquer la méconnaissance de ceux-ci, constatée lors de certaines auditions. Peu d'acteurs entendus s'intéressent à qui développe les outils, peu importe que ce soit la Région ou d'autres acteurs. Pour eux, l'important est que l'information soit fiable et claire...

Face à la diversité des informations, à la rapidité de leur diffusion, notamment dans la presse spécialisée ou non, certaines réflexions qui, il y a quelques jours, pouvaient être innovantes ou au moins d'actualité deviennent vite caduques.

Certaines questions de votre lettre de saisine évoquaient le ressenti des personnes, terme très subjectif qui ne peut se suffire d'une réponse en "oui" ou "non" qui nous semblait trop manichéenne.

Pour toutes ces raisons, nous avons choisi d'axer notre travail sur le jeune et les personnes qui l'entourent, sur l'indispensable accompagnement dans l'accès à l'information qui lui permettra de construire son parcours.

Nous n'avions ni le temps ni les moyens nécessaires à une enquête rigoureuse et scientifique pour évaluer cette nouvelle compétence. Nous nous sommes donc attachés à auditionner des jeunes concernés par ce sujet, des parents et les principaux acteurs de l'orientation.

Nous avons répondu à toutes vos questions, même si ce n'est pas une par une, en tentant de vous livrer un texte cohérent où vous trouverez toutes nos réponses.

Au terme de ce travail et vu la difficulté à les rencontrer pour mieux connaître les freins à l'information qu'ils ont rencontrés, il nous apparaît évident que les jeunes en rupture, décrocheurs, ceux que nous appelons les "invisibles" nécessiteraient une saisine à eux seuls et une suite à ce travail.

Enfin, je tiens à remercier toutes les personnes auditionnées, les rapporteurs, les conseillers pour leur implication dans ce rapport et surtout notre chargée d'études, Muriel Fresquet, pour sa disponibilité et son efficacité.

Déclarations

Stéphane Faucogney, au nom de l'UNSA

L'orientation est le résultat d'un processus continu d'élaboration et de réalisation du projet personnel de formation, d'insertion sociale et professionnelle. Ce processus favorise l'accès à l'autonomie et la construction de parcours individuels de réussite.

Depuis janvier 2019, les Régions, dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, ont compétence à participer à l'accompagnement à l'orientation des élèves en organisant l'information sur les métiers et les formations. Elles sont amenées à intervenir notamment dans les établissements scolaires en concertation avec les équipes pédagogiques. Ce qui relève du domaine de la connaissance de soi, du questionnement des intérêts et de la motivation nécessite des entretiens approfondis, une approche et des évaluations psychologiques, du conseil en orientation ; ces domaines font partie des compétences du seul PsyEN EDO.

Le ministère de l'Éducation nationale fait de l'accompagnement à l'orientation une priorité. Des heures dédiées à cet accompagnement doivent ainsi être prévues dans l'emploi du temps des élèves : 12 heures en 4º, 36 heures en 3º, 54 heures annuelles au lycée général et technologique, une partie des 192,5 heures d'accompagnement en CAP et des 265 heures en bac pro que les établissements utilisent en fonction de leurs besoins. En classes de 6e et de 5e, l'orientation reste inscrite dans l'ancrage disciplinaire tel que défini dans le Parcours avenir. Cependant, ces horaires ne sont pas inscrits dans les emplois du temps et ne sont donc pas financés dans la Dotation Horaire Global. L'Unsa revendique que l'accompagnement à l'orientation mais aussi la mission de référent école-entreprise bénéficient d'un horaire clairement identifié à tous les niveaux de la formation initiale et qu'il soit prévu dans la dotation horaire globale des établissements.

Les équipes éducatives et plus particulièrement le professeur principal doivent bénéficier des moyens horaires nécessaires pour contribuer à la construction du parcours d'orientation par les élèves et leurs parents dans une démarche de coéducation.

Le gouvernement devrait travailler à une reconnaissance financière de tous les personnels, mais il s'accroche à un objet : le "pacte". Sa responsabilité est de prendre en considération la réalité telle que la charge de travail et de rémunérer les tâches invisibles des personnels. Le ministère envisage au contraire de détourner ces derniers de leur cœur de métier par l'accumulation de missions et d'heures supplémentaires. Ainsi le pacte présidentiel prévoit une augmentation de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves de 92,17 euros net par mois pour chaque enseignant et de 38 euros net par mois, uniquement pour les professeurs principaux des premières, terminales et terminales CAP. Un engagement annuel pour la découverte des métiers de la 5e à la 3e sera rétribué 88,50 euros net par mois. Le nombre d'heures nécessaires pour effectuer ces missions a été sous-estimé et cette augmentation ne suffira pas au vu du travail demandé sans parler de la perte de pouvoir d'achat due à l'inflation et au gel des salaires depuis 10 ans.

L'orientation tout au long de la vie est devenue un enjeu majeur pour l'accès à la qualification et à un emploi de qualité. Chaque individu doit pouvoir être informé, conseillé et accompagné quels que soient sa situation personnelle, professionnelle, son âge et son lieu de vie. L'Unsa défend un Service public qui garantit à tous un conseil gratuit, neutre et de proximité et revendique que les CIO demeurent des sites pérennes dans le cadre de la restructuration de la carte des CIO et du Service public régional d'orientation (SPRO). Dans le cadre du SPRO, l'Unsa exige le respect des compétences des personnels de l'Éducation nationale et la reconnaissance de la complémentarité des différents acteurs de l'orientation sur un territoire, y compris lorsqu'ils exercent dans un lieu d'accueil commun.

L'Unsa approuvera ce rapport.

Julien Bernard, au nom de la CGT

Cet avis s'inscrit dans la préparation du CPRDFOP 2023-2027, il répond à une saisine du Conseil régional qui nous interroge sur sa politique en matière d'orientation et sur les outils d'information qu'il propose ou devrait proposer aux jeunes dans l'ensemble de leur parcours. Nous partageons totalement le constat de la commission que les outils ne sont pas l'essentiel tant ils sont nombreux et variés. Ils sont la réponse à une injonction à l'orientation permanente tout au long du parcours scolaire dès le collège, dans l'enseignement supérieur et dans les centres et dispositifs de formation professionnelle.

Mais demander à des adolescents de 14 ans de répondre immédiatement à la sempiternelle question : "qu'est-ce que tu veux faire dans ta vie ?" est les mettre face à des choix qu'ils ne sont pas en âge de faire, et qu'ils ne devraient pas avoir à faire tant ils entendent sans arrêt que les métiers d'aujourd'hui ne sont pas ceux de demain, qu'ils devront en changer plusieurs fois et qu'ils devront se former tout au long de la vie. Ils voient aussi leurs aînés entrer difficilement dans le monde du travail, multiplier les CDD ou l'intérim alors que les entreprises se plaignent de ne pas trouver les salariés dont elles auraient besoin, et remettre parfois en cause leurs choix d'orientation. Ils voient aussi les plus de 50-55 ans être éjectés de l'emploi, et la réforme des retraites ne va rien arranger.

En même temps, la stratégie de transformer l'école, les établissements d'enseignement supérieur et de formation en pourvoyeurs de main d'œuvre employable sur le champ est de plus en plus prégnante alors que notre société a besoin de citoyens éclairés pour affronter les défis environnementaux et sociaux déjà là, les bifurcations indispensables, et donc notre société a besoin de lieux de formation qui soient des lieux d'émancipation.

Le problème ne réside donc pas dans l'information à l'orientation, présente en quantité largement suffisante, mais qu'il n'y ait pas le choix de dire "je n'en sais rien", "je préfère attendre"...

Et comme si ça ne suffisait pas, sous prétexte d'individualisation, chacun est laissé seul responsable de ses choix et de son parcours dans la jungle de l'orientation et de la formation : trouve ton stage, trouve ta formation et le bon lieu, tu n'as pas choisi la bonne spécialité, ton dossier est incomplet, tu n'as pas répondu dans les délais...

La machine à reproduction sociale continue à marcher à plein régime : les enfants d'agriculteurs seront agriculteurs, les enfants de profs seront profs, les enfants d'ouvriers seront ouvriers, les enfants d'ingénieurs seront ingénieurs... Les inégalités de départ ne sont pas ou peu compensées et les classes populaires en subissent les effets néfastes car elles n'ont ni le capital social ni les codes pour les dépasser, sans compter l'importance des coûts à assumer.

Construire un parcours d'orientation demande un accompagnement réellement individualisé des jeunes et de leurs familles, la possibilité de prendre le temps nécessaire et de changer de voie sans obligation d'entrer dans des cases contraintes, la mise à disposition d'informations complètes et exactes qui ne s'apparentent pas à des outils publicitaires, les moyens pour l'assurer avec des personnels informés, formés et qui ont le temps.

Ceci reste un défi à construire et mettre en œuvre. L'avis le montre et fait des propositions en ce sens, nous le voterons.

Soulignons un dernier point : cette saisine est un élément du CPRDFOP en construction qui associera orientation, dispositifs et lieux de formation. L'annonce par voie de presse, sans concertation, des projets de fermeture du lycée professionnel St-Germain d'Auxerre au prétexte notamment de rationalisation des moyens est une très mauvaise façon de procéder pour que les personnels de l'éducation et les familles adhèrent à une politique en construction et aient confiance dans sa sincérité.

Christophe Desmedt, au nom de l'U2P

L'U2P Bourgogne-Franche-Comté tient à saluer le travail effectué sur un sujet - comme cela est rappelé à plusieurs reprises dans le rapport - caractérisé par une grande complexité, et dans un contexte législatif évolutif de surcroît.

Si nous partageons les constats effectués et les préconisations soumises dans ce rapport, nous accueillons tout particulièrement avec satisfaction cette analyse que "tout n'est pas à inventer". C'est d'ailleurs un principe qui pourrait être plus fréquemment appliqué en de nombreux domaines... L'enjeu de l'accès à l'information est donc crucial pour assurer une orientation pertinente et efficace pour nos jeunes générations. De nombreux outils existent et sont développés par des acteurs divers s'impliquant en matière d'orientation ; je peux par exemple vous en présenter un nouveau... La CNAMS Bourgogne-Franche-Comté (Confédération nationale des métiers de service et de fabrication) a ainsi réalisé un livret de présentation des métiers de service et de fabrication, permettant non seulement de présenter ces métiers mais également les modalités de parcours et d'accès à ces derniers ainsi que les perspectives de carrière.

Un exemple parmi bien d'autres...

Dès lors, et le rapport le souligne particulièrement, la coordination territoriale est essentielle pour faciliter cet accès à l'information. Si une autorité pilote peut être identifiée pour assurer celle-ci de façon efficace, elle devra néanmoins garantir à nos yeux la prise d'initiatives des acteurs dans la mesure où ceux-ci peuvent s'adresser à des publics différents.

Vous l'imaginez aisément, nous partageons également l'analyse sur la nécessité de conforter la voie professionnelle. Ces dernières années ont marqué une évolution positive de son image, il faut le reconnaître, mais les efforts engagés doivent être poursuivis et renforcés pour éviter de briser cette dynamique positive.

L'économie de proximité représente des secteurs et des métiers variés où les tensions de recrutement sont avérées (métiers de bouche, métiers de service et de fabrication, le BTP, les experts-comptables, les vétérinaires ou encore les métiers de la santé). De plus, la pyramide des âges actuelle (ou "telle que nous la connaissons aujourd'hui") fait ainsi apparaître le caractère crucial de l'orientation pour l'avenir de nos métiers et le maintien de nos savoir-faire.

L'orientation doit donc être résolument tournée vers l'emploi et pour ce faire, le lien entre le monde de l'école et celui de l'entreprise se doit d'être davantage encouragé et renforcé.

Et je crois pouvoir aisément vous dire que les chefs d'entreprises y sont prêts et en sont demandeurs!

Aussi, et en référence au message porté par le CESER en conclusion de ce rapport – message que nous faisons nôtre bien évidemment - nous pourrions toutefois l'accompagner de son équivalent à l'adresse des équipes éducatives : "laissez-nous, chefs d'entreprises, avec nos salariés, nos apprentis, nos stagiaires, entrer dans les collèges, les lycées, les universités pour parler de nos métiers, de nos passions ; et même si ces métiers peuvent sembler représenter pour certains, peu d'intérêts".

Enfin, je me permettrai une remarque en forme de post-scriptum, sur les psychologues de l'Éducation nationale. Pour dire que cette nouvelle appellation n'est sans doute pas la plus appropriée vis-à-vis des jeunes et de leurs familles. Il est en effet peu "engageant" pour un jeune d'échanger sur son orientation avec un psychologue... Lier "orientation" et "psychologue" peut paraître pour le moins incongru...

Fabrice Chambelland, au nom de la CFDT

La CFDT partage la majeure partie de cet avis issu d'une saisine du Conseil régional qui pose la question de l'orientation des jeunes de 16 à 25 ans.

La partie 2 de cet avis dresse un état des lieux juste et sans concession des difficultés de l'orientation.

Tout d'abord l'avis rappelle la difficulté, sinon l'impossibilité de dissocier orientation et information. Il ne suffit pas de mettre à disposition une information sur les métiers et les filières de formation pour aider les jeunes à s'orienter. C'est un long travail d'aller et retour entre des intuitions, des possibilités, des réalités. Une étude du CEREQ réalisée en partie par son antenne de Dijon, démontre combien l'origine sociale des jeunes joue dans l'accès aux dispositifs publics d'orientation, puis dans l'accès aux filières professionnelles. Pour faire court, l'école reproduit et amplifie les inégalités sociales. D'ailleurs l'avis relève cet aspect en citant les réalités géographiques et familiales, mais derrière ces deux éléments ce sont bien les inégalités sociales qui sont en cause.

Dans les préconisations, la CFDT retient deux groupes que nous considérons comme prioritaires, l'accompagnement par l'humain et l'amélioration de la coordination de la Région BFC et de ses partenaires. Ces deux aspects se retrouvent largement dans les orientations issues de la reprise de l'ensemble de nos préconisations depuis le début du mandat. Il y a là un vrai sujet à travailler par notre assemblée.

Enfin dernière remarque, on cite une seule fois les décrocheurs et les invisibles dans l'avis et la CFDT le regrette. Ces jeunes femmes, ces jeunes hommes sont des êtres humains qui vivent avec nous! Cette formulation d'invisibles en dit long sur notre système scolaire et d'orientation. Il y a là un vrai chantier pour le CESER pour rendre visibles et dire les réalités vécues par ces citoyens. Parce que nous sommes les représentants de la société civile organisée, nous en avons le devoir. Et les conseillers qui représentent le secteur des associations d'insertion, des associations caritatives, peuvent nous parler de ces invisibles qu'ils voient, eux, chaque jour. La CFDT votera cet avis.

Caroline Debouvry, au nom de la CPME

En 1992, la JCE de Besançon menait une action à destination des lycéens : "Ouvre-Boîtes". Elle permettait aux lycéens de "rentrer" dans l'entreprise pour découvrir des métiers avec leurs spécificités.

En effet, et ce n'est qu'un exemple, l'approche de la comptabilité n'est pas la même chez un commerçant, un artisan, dans une entreprise industrielle ou dans un cabinet comptable.

Cette action permettait également d'aller à la rencontre des acteurs liés d'une part à l'orientation, d'autre part à la recherche d'emploi.

Nous sommes aujourd'hui en 2023 et j'ai le sentiment que les problématiques restent les mêmes. Je reste convaincue que la base de l'orientation reste l'accompagnement individuel, car chaque personne est unique avec des besoins uniques.

Pour cela, il est urgent de mettre en œuvre les préconisations proposées et de positionner notre région comme leader et précurseur dans ce domaine.

Et, je sais que les entreprises sont prêtes à jouer le jeu et à accueillir les jeunes.

Olivier Brasseur-Legry, au nom de l'UDES

L'avis souligne la nécessité de favoriser l'implication de chacun des acteurs en faveur de l'orientation des jeunes. Il convient de mettre en exergue la pratique d'activités en temps libre et lieux tiers chez les jeunes dans le cadre de la représentation des métiers, de leur capacité à s'orienter ou à choisir un parcours de formation. Le temps passé en activité à temps libre et lieux tiers est égal voire supérieur au temps passé dans l'enseignement¹. Le temps passé au sein des structures d'enseignements est pour certaines catégories socio-professionnelles inférieur au temps passé en activités sportives et au sein des équipements socio-culturels. Les temps libres sont également occupés de façon très hétérogène selon les catégories socio-professionnelles. Dès le collège, les pratiques sont fortement différenciées².

On soulignera que la pratique d'activités extrascolaires structurées n'est pas identique à la pratique libre entre pairs en termes d'accès, de trajectoires culturelles des jeunes et de sensibilisation à un environnement (rapport France Stratégie et HCFEA – rapport 2018). Le temps libre des enfants à l'épreuve des contextes territoriaux – nous présente l'échelle de complexité (matrice élaborée par le chercheur Olivier David, 2010). Les activités hors école et hors familles sont décisives dans le parcours des jeunes, leur "réussite scolaire".

On ne peut en effet se poser les questions d'orientations sans insister sur une approche systémique et notamment l'imprégnation des acteurs hors du champ de l'éducation nationale et de la formation, notamment au sein des structures associatives, des nouvelles formes d'emploi et des organisations employeuses. Si le rapport insiste sur la connaissance des milieux professionnels, il est nécessaire d'intégrer l'ensemble des acteurs et notamment des lieux tiers (clubs sportifs, centres sociaux, centres culturels, structures d'éducation populaire), la question d'orientation ne peut se résumer uniquement à l'implication des structures d'enseignements de l'Éducation nationale ou de formation initiale. La participation active des acteurs de l'éducation populaire est réelle au quotidien pour porter ces questions d'ouverture, de sensibilisation aux territoires et de sens donné à ses choix d'orientation.

Notamment à l'aune des nouvelles aspirations des jeunes : engagement, climat, questions sociétales, lien social, participation, citoyenneté des jeunes, il est impérieux de dépasser l'orientation professionnelle sur les questions abordées seulement autour des métiers. La question de l'employabilité intègre désormais, de plus en plus, les questions d'adaptation à l'emploi, les questions de compétences socio-émotionnelles, des soft skills, des parcours non linéaires. Le contexte post Covid a révélé d'autres aspirations chez les jeunes vers des métiers qui ont du sens, des situations d'équilibre vie personnelle et vie professionnelle et d'autres formes d'implication sociétale.

⁽¹⁾ Données Insee élaborée pour le Conseil Enfance - HCFEA temps disponible hors temps de sommeil et d'hygiène sur les jeunes de 11 à 17 ans.

⁽²⁾ Note d'information 22-35, novembre 2022 portant sur les collégiens.

La question d'employabilité peut rejoindre la question d'émancipation des individus si nous envisageons les parcours vers les compétences individuelles et notamment développées dans un contexte extra-scolaire, sous la forme de participation associative, d'implication, de découverte des métiers du lien social. Penser les métiers de demain au-delà de la compétence attendue mais aussi dans les compétences notamment des soft skills est nécessaire pour assurer l'adaptation de nos jeunes aux nouveaux métiers. La question de l'orientation doit inviter à une réflexion sur l'adaptation des jeunes au-delà de l'orientation lors de l'acquisition des compétences initiales ou de la formation à un métier, lequel ne s'exercera plus dans les mêmes conditions dans 20 ans ou pourra disparaître.

Emmanuelle Roch et Franck Ayache, au nom de la CFTC

Le Syndicat CFTC souhaite souligner la qualité du travail fourni par la commission Formation-Recherche, pour répondre à la saisine du Conseil régional sur le sujet suivant "L'orientation : un parcours complexe pour des jeunes en quête d'informations".

La CFTC est en accord avec l'ensemble des réactions émises par ses collègues conseillers. La CFTC votera cet avis.

Séance plénière du mardi 2 mai 2023



Vœu sur les conditions de la fermeture temporaire de la ligne SNCF Nevers-Dijon

Rapporteure : Catherine Geffroy

Le CESER estime nécessaire d'alerter le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et la SNCF sur les conséquences de la prochaine fermeture temporaire de la ligne SNCF Nevers-Dijon pour travaux.

Ces derniers sont nécessaires pour la ligne entre Nevers et Dijon afin qu'elle reste opérationnelle et sûre. Les circulations seront interrompues de juillet 2023 à février 2024 pour conduire les travaux.

Des transports de substitution par autocars seront mis en place. Le besoin pour assurer le transport des passagers de cette ligne serait estimé à 60 autocars par jour.

Cette fermeture génère une grande inquiétude voire de l'anxiété parmi les usagers qui anticipent une augmentation considérable du temps de transport et une dégradation des conditions de voyage.

La fermeture temporaire engendrera ainsi des conséquences dans de multiples domaines, comme un risque de réduction des inscriptions d'étudiants Nivernais à l'Université de Bourgogne au profit de l'Université Clermont Auvergne devenue plus facile d'accès.

La mise en place du plan des transports de substitution nécessitera la mobilisation de moyens matériels importants mais surtout de nombreux chauffeurs alors même que ce métier est en très forte tension. L'actuelle pénurie de chauffeurs présente donc un risque majeur pour la bonne mise en œuvre des transports de substitution.

Le CESER alerte donc sur :

- La nécessité d'une approche globale des impacts de la fermeture temporaire de cette ligne importante pour la région :
- Les risques qui pèsent sur la mise en œuvre des transports de substitution ;
- La nécessité d'apporter rapidement aux usagers une information complète, continue et ciblée (lycées, université, entreprises...) sur le plan des transports de substitution.

Vote du CESER : adopté à la majorité (2 abstentions).

Déclarations

Guy Zima, au nom de la CGT

Comme le précise le vœu exposé à l'instant, cette fermeture n'est pas sans conséquence sur les territoires traversés et les populations concernées et je n'y reviendrai pas dans mon propos. Il est acquis que ces travaux sont impératifs pour la pérennité de la ligne, sa sécurité et ses performances. Pour autant ce sont les conséquences qui rendent, côté usagers, la situation intenable notamment par le faible délai de prévenance et par la faible association des élus et des populations concernés.

L'acceptabilité passe par la compréhension préalable et la contribution aux solutions alors que les décisions sont prises depuis plus de 3 ans et la première information n'est sortie qu'au comité des partenaires d'octobre ou la CGT n'a pas manqué d'alerter.

Les contraintes, les choix techniques et les sujets de financement doivent être portés autrement que par le seul prisme économique. Le transport a une contribution et une utilité sociale qu'il convient de prendre en compte plus largement et doit interroger les choix initiaux. Cette démocratisation des enjeux doit être un préalable à tout projet, bien en amont des décisions. Cela veut aussi dire que le gestionnaire d'infrastructure conserve la capacité à produire sans obérer totalement le service et que collectivement, cela soit assumé financièrement.

C'est cette mise devant le fait accompli qui devient dérangeante et laisse à penser que les territoires n'ont qu'à accepter les solutions proposées et construites sans eux. De cette situation, doit sortir une autre façon de fonctionner plus démocratique dans la décision et dans la construction des solutions. Cela ne signifie pas que la fermeture ne soit pas in fine une solution inenvisageable, mais qu'au moins elle ne sera pas imposée par d'autres cénacles. Sous le complément de ces réserves la CGT votera le vœu présenté.

Joseph Battault, au nom de la CFDT

Depuis plusieurs années la ligne Nevers-Dijon a besoin d'importants travaux afin d'assurer une qualité de services et une sécurité aux usagers. Pour assurer ces travaux, la SNCF en accord avec le Conseil régional a décidé d'interrompre la circulation entre juillet 2023 et février 2024 soit pendant plus de 7 mois.

Cette interruption aura des conséquences importantes pour les habitants de notre région. En effet les mobilités par rail dont les émissions de CO₂ sont les plus faibles, constituent un élément important dans cette période de mutation environnementale. La ligne Nevers-Chagny assure aussi la seule liaison ferrée entre l'Ouest de la région (en particulier la vallée de la Loire) et la moitié Est de la région.

Les justifications apportées sont d'ordre financier, gestionnaire, technique. La dimension politique et sociale dans leur sens le plus noble du terme est totalement ignorée.

Les conséquences de ce choix d'interruption sont désastreuses pour les habitants et les territoires. L'accès aux services publics d'enseignement, de santé, d'administration va être compliqué, sinon impossible. Financièrement certains habitants seront contraints d'acheter une voiture pour se déplacer, le service de cars de substitution n'assurant ni la rapidité, ni la régularité, ni la garantie de respect d'horaires du train. Le bilan carbone individuel et collectif, le risque d'accidents, la fatigue, l'allongement de la durée des transports, les coûts induits sont autant d'éléments qui ne sont pas pris en compte dans les tableaux financiers des décideurs.

En décembre 2021 dans sa Contribution au Projet de Mandat 2021-2028 de la Région Bourgogne-Franche-Comté, le CESER réaffirmait : "Qu'une attention particulière est à porter sur la situation de l'Ouest de la Bourgogne-Franche-Comté, qui est profondément marqué par des inégalités en termes de richesses, démographie, d'accès aux services publics, d'infrastructure... Si d'autres territoires infrarégionaux vivent ces situations, l'Ouest de la région constitue un fait spécifique par son effet massif (la moitié de la superficie régionale) et son éloignement de la zone urbaine de l'Est qui est le siège de décisions politiques, économiques. On risque ainsi une véritable fracture qui met à mal la cohésion et la cohérence régionales".

Avec une telle décision, le ressenti de la fracture devient une réalité tangible. Elle est et sera exploitée par les populistes et se traduira ensuite dans les votes des citoyens.

On voudrait démontrer par l'exemple que les transports collectifs ne sont pas la meilleure solution pour réduire les émissions de CO₂, on ne s'y prendrait pas autrement!

Ainsi, une décision prise sans concertation préalable avec les usagers, les élus, qui ne prend pas en compte les besoins des habitants, qui n'apportera aucune amélioration de service va renforcer encore le sentiment d'exclusion. Dès maintenant la CFDT demande :

- La révision des conditions de réalisation de ces travaux. En particulier la mise en œuvre de moyens qui réduisent leur durée et leur gêne pour les usagers.
- La circulation de navettes TER sur les portions de voies encore accessibles.
- La mise en place quand cela est indispensable de service de bus répondant aux réels besoins des usagers.
- L'ouverture de concertations avec les élus locaux, les représentants des usagers qui assurent une transparence sur l'organisation, les conséquences, le suivi et l'évaluation des travaux
- La programmation de travaux qui permettront d'améliorer la desserte et la rapidité de la liaison Nevers-Dijon à moyen terme.
- Un retour d'expérience sur la programmation de ces travaux afin de ne pas reproduire une telle situation sur notre région. La nécessité d'une concertation et d'une solution partagée doit dorénavant être la règle.





Conseil économique, social et environnemental

- ◆ Site de Besançon 4 square Castan | CS5|857 | 2503| Besançon cedex Tél. 03 8| 6| 62 90
- Site de Dijon

 17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex
 Tél. 03 80 44 34 32

